

Communiqué de presse d'Energie Info Wallonie - Matinée d'échanges du 4 juin

09/06/2015



Energie Info Wallonie fête son premier anniversaire !

Voilà 1 an qu'Energie Info Wallonie soutient et informe les intervenants sociaux et les citoyens sur toute question ou difficulté liée à l'accès à l'énergie. À cette occasion, 80 personnes se sont réunies lors d'une matinée d'échanges à Namur, en présence notamment du ministre wallon de l'Energie, Mr Paul Furlan. Cet événement a été l'occasion de dresser le bilan du travail déjà réalisé par Energie Info Wallonie. Il a également permis à différents acteurs de partager leur expérience et de faire part des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

En 2007, les marchés du gaz et de l'électricité ont été ouverts à la concurrence. Loin de rencontrer les effets escomptés, comme la diminution des prix de l'énergie, cette ouverture au marché a entraîné une multiplication des acteurs et une complexification des règles. En découle un déficit d'information pour le citoyen, isolé dans sa relation contractuelle avec son fournisseur. Par ailleurs, de plus en plus de ménages ne disposent pas des moyens suffisants pour répondre à leurs besoins énergétiques : **plus de 30% des ménages wallons sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.**

Le démarchage abusif des fournisseurs d'énergie a été unanimement dénoncé par les différents intervenants de la matinée : certains démarcheurs n'hésitent pas à se faire passer pour le gestionnaire de réseau venant relever les compteurs, à prétendre proposer des contrats qui protègent contre le blackout, à proposer des acomptes inadaptés aux réalités de consommation du ménage et entraînant ainsi une facture de régularisation très élevée, etc.

Les conséquences du placement de compteurs à budget ont également occupé une partie des échanges : précarisation des ménages déjà vulnérables qui risquent une coupure, difficulté de rechargement, difficulté de compréhension du mécanisme, récupération par le fournisseur de dettes antérieures au placement du compteur via l'envoi de factures d'acompte, etc.

Le rôle du juge de paix fut par ailleurs investigué et décliné selon les Régions. A Bruxelles, il revient au juge de se prononcer sur les décisions de coupure contrairement à la Wallonie où les ménages sont susceptibles de se voir ôter leur accès à l'énergie sans intervention de la justice de paix. Les intervenants ont en outre mis en avant la manière dont l'activisme judiciaire permet la création de droits au-delà des lois en matière énergétique, en faisant notamment appel à des principes généraux de droit, comme l'interdiction de l'abus de droit ou le droit de vivre dans la dignité.

Les organisations de consommateurs ont, quant à elles, pointé l'importance du travail mené par Energie Info Wallonie pour alimenter leur travail de **représentation des consommateurs**, particulièrement des consommateurs précarisés.

Enfin, l'ensemble des intervenants ont mis en avant la plus-value que représente **la diversité des acteurs travaillant autour de l'accès à l'énergie** et l'intérêt de construire des partenariats et des alliances. Associations, médiateurs, CPAS, etc., tous ont une place et un rôle à jouer au vu de l'ampleur de et la diversité des problématiques, pour avancer vers un meilleur accès à l'énergie pour tous !

Contact :

Aurélie Ciuti, coordinatrice du service: aurelie.ciuti@energieinfowallonie.be
081/71.13.71

Le communiqué de presse d'Energie Info Wallonie sur la matinée d'échanges du 4 juin 2015.

Découvrez notre rapport annuel.